

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7630 / 100066
Alma SA, 1783 Cormagens
fabrication de feuille en matière plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
28.08.2005–27.08.2008 (Renouvellement)
- 06-7657 / 101867
John Moser SA, 2610 Saint-Imier
usinage CNC et centre d'usinage à palettisation NH-80
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
19.02.2006–18.02.2009 (Renouvellement)
- 06-7661 / 101458
KS 22 SA, 1219 Châtelaine
département tubes (décolletage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
12.02.2006–11.02.2009 (Renouvellement)
- 06-7663 / 100026
Temperit AG Zweigniederlassung Romont, 1680 Romont
ligne industrielle «in line» (façonnage bilatéral, perçage CNC, four)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
12.03.2006–11.03.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-7667 / 100826
MMG Martigny Sàrl, 1920 Martigny
départements: fonderie, finition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
45 H
01.02.2006–30.01.2009 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(Art. 14 et 15 OLT1)**

- 06-7669 / 100826
MMG Martigny Sàrl, 1920 Martigny
maintenance
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.02.2006–30.01.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 06-7660 / 102121
Link Marketing Services AG, 1002 Lausanne
sondages d'opinion par téléphone liés exclusivement à l'étude média «Mach
basis» selon Wempf & Remp
besoins spéciaux de consommation
3 H, 7 F
05.03.2006–04.03.2009 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 06-7591 / 100457
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon-les-Bains
département «saphir» uniquement
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H, 1 F
23.01.2006–31.12.2006 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-6868 / 101134
PX Précimet SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
production: secteur traitement thermique et LPX 200
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

31 janvier 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.01.2006
Date	
Data	
Seite	1051-1053
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 295

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.